

Vos droits concernant les traitements de données personnelles pour les démarches liées aux demandes de protection internationale et protection temporaire auprès de la Direction de l'immigration du ministère des Affaires intérieures

1. Coordonnées de la DGIM et de son délégué à la protection des données

La Direction générale de l'immigration du ministère des Affaires intérieures (la « **DGIM** ») collecte et traite des données à caractère personnel vous concernant (les « **données** ») dans le cadre de l'accomplissement de ses missions d'intérêt public et des obligations légales mises à sa charge.

Les coordonnées de la DGIM, agissant en sa qualité de responsable du traitement, sont les suivantes :

Ministère des Affaires intérieures
Direction générale de l'immigration
Adresse physique : 26, route d'Arlon L-1140 Luxembourg
Adresse postale : B.P. 752 L-2017 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-84040
Adresse courriel : immigration.public@mai.etat.lu

Pour toute question concernant le traitement de vos données par la DGIM, veuillez contacter notre délégué à la protection des données :

- par courriel : immigration.dataprotection@mai.etat.lu
- Adresse postale : Direction générale de l'immigration B.P. 752 L-2017 Luxembourg

2. La licéité et les finalités du traitement et les catégories de données traitées

La licéité du traitement de données

La DGIM traite vos données aux fins de l'accomplissement de ses missions d'intérêt public (article 6 (1), e) du règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (ci-après le « **RGPD** »)) et des obligations légales mises à sa charge par la législation applicable en matière de protection internationale et temporaire (en particulier la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à la protection internationale et à la protection temporaire et le règlement n°604/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 établissant les critères et mécanismes de détermination de l'État membre responsable de l'examen d'une demande de protection internationale introduite dans l'un des États membres par un ressortissant de pays tiers ou un apatride) ainsi qu'en matière d'immigration (la loi modifiée du 29 août 2008 sur l'immigration et la libre circulation).

Les catégories de données traitées

La DGIM collecte et traite les catégories de données suivantes dans le cadre de ses activités et selon la finalité:

- données relatives à l'identité (nom, date de naissance, sexe, nationalité, matricule de sécurité sociale, adresse, numéro de contact, adresse email) ;

- données biométriques (photo, empreintes digitales, test osseux, test génétiques) ;
- données relatives à l'état civil et la composition du ménage ;
- données sensibles telles que relatives à votre religion, orientation sexuelle, choix politique ;
- données relatives à votre santé ;
- données relatives à votre profession ;
- données financières ;
- et toutes autres données personnelles (p.ex. relatives à votre historique) que vous décidez de communiquer à la Direction générale de l'immigration .

Les finalités du traitement

Les finalités du traitement auxquelles sont destinées vos données sont les suivantes :

- l'introduction et la gestion de votre demande ;
- l'identification et la vérification de votre identité et de l'authenticité de vos documents d'identité ou de voyage ;
- la détermination de l'Etat membre (UE) responsable de l'examen de votre demande et l'organisation de votre transfert vers l'Etat responsable ;
- l'évaluation du besoin de garanties procédurales spéciales compte tenu de votre état de santé ou de votre âge ;
- l'examen et la prise de décision quant à la recevabilité et au bien-fondé de votre demande en analysant le risque pour la sécurité, la santé et l'ordre public ;
- la communication des informations et décisions vous concernant, ainsi qu'aux tiers autorisés (notamment aux autorités et organismes compétents) conformément à la législation ;
- la restitution de vos documents et l'émission de titres de séjours et de voyage ;
- la préparation et l'exécution des décisions de retour et d'éloignement dans le pays d'origine ou d'accueil et la réalisation des démarches prévues par la loi en cas de retrait ou de perte de la protection internationale ou temporaire ;
- l'exécution des décisions du ministre ainsi que des juridictions compétentes et la gestion des affaires contentieuses liées à votre demande ;
- la gestion du contentieux à l'égard des décisions prises.

Les finalités secondaires sont :

- la mise à jour des données personnelles dans le registre national des personnes physiques ;
- la vérification de la régularité du séjour en contexte d'autres démarches administratives telles que l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise (la loi modifiée du 8 mars 2017 sur la nationalité luxembourgeoise) ;
- A des fins statistiques afin de répondre aux exigences légales européennes règlement (UE) 862/2007 du Parlement européen et du Conseil du 11 juillet 2007 relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale.

3. Les sources de données et leurs destinataires

En outre des données personnelles que la DGIM collecte directement auprès de vous (ou de vos membres de famille), elle collecte également des données auprès d'autres sources telles que :

- le Bureau des passeports, visas et légalisations du ministère des Affaires étrangères et européennes ;
- le Ministère de Justice ;
- la Direction de Santé ;

- les associations impliquées dans votre demande ;
- les autres Etats membres.

Dans l'accomplissement de ses missions d'intérêt public et des obligations légales mises à sa charge, la DGIM est susceptible de transmettre vos données dans des cas déterminés, y compris par voie d'accès direct, aux catégories de destinataires suivantes :

- l'Office national de l'accueil et ses partenaires ;
- la Direction de Santé ;
- des experts externes (médecins, interprètes, ...) ;
- le Ministère de la Justice et les instances judiciaires (centre de rétention et de détention) ;
- les instances spécialisées pour la protection de l'enfance ;
- la Police grand-ducale ;
- le Ministère d'Etat ;
- les autres administrations pour des demandes ad hoc ;
- les autorités d'autres Etats membres ;
- le CGPD ;
- l'Organisation internationale pour les Migrations.

4. Collecte des données auprès de la personne concernée : caractère obligatoire de la fourniture de données et les conséquences en cas de refus de les fournir

La transmission de vos données à la DGIM revêt d'un caractère obligatoire (en vertu de la législation applicable, l'article 12 paragraphe 1 de la loi modifiée du 18 décembre 2015 relative à la protection internationale et à la protection temporaire). Une déclaration fausse ou erronée de votre part peut entraîner un refus de votre demande qui entraînerait votre éloignement du territoire.

5. La durée de conservation

Vos données sont conservées sous une forme permettant votre identification tant que vous avez un dossier ouvert et pendant la durée d'utilité administrative.

La durée de conservation n'excède cependant pas les 20 ans après votre départ du Luxembourg ou le décès du demandeur, respectivement après les 5 ans suite à l'acquisition de la nationalité luxembourgeoise.

Les durées de conservation indiquées ci-dessus s'appliquent sans préjudice d'un éventuel traitement ultérieur pour des finalités compatibles notamment à des fins statistiques ou de recherche scientifique ou à des fins archivistiques dans l'intérêt public ou aux fins d'une procédure judiciaire en cours.

Le responsable de traitement est amené à verser des données aux Archives nationales à la fin de leur durée d'utilité administrative conformément à la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage et au tableau de tri établi.

6. Le transfert de vos données vers un pays tiers

Vos données sont en principe traitées au sein de l'espace économique européen. La DGIM peut toutefois être amenée à transférer vos données vers un pays tiers (c'est-à-dire ne faisant pas partie de l'espace économique européen) ou une organisation internationale dans des cas d'exception dûment justifiés. Les transferts de données sont opérés dans le respect des conditions prévues au

chapitre V du règlement (UE) 2016/679 (en application des dérogations pour des situations particulières (article 49 dudit règlement)). Plus de renseignements quant aux éventuels transferts internationaux de vos données peuvent être obtenus auprès de notre délégué à la protection des données.

7. Les droits de la personne concernée

Vous disposez des droits prévus par les dispositions du chapitre III (articles 12 à 22) du RGPD. Vous pouvez ainsi, dans les limites de la législation applicable, accéder aux données vous concernant et en obtenir une copie (article 15), obtenir la rectification des données inexactes ou incomplètes (article 16) et obtenir l'effacement de celles-ci dans les conditions prévues par l'article 17 dudit règlement.

Vous avez également, dans les limites de la législation applicable, le droit de vous opposer au traitement de vos données dans les conditions prévues par l'article 21 du RGPD.

Vous disposez aussi, dans certains cas de figure, d'un droit à la limitation du traitement de vos données (article 18). Veuillez noter que le traitement de vos données n'implique pas de prise de décision automatisée produisant des effets juridiques vous concernant ou vous affectant de manière significative de façon similaire.

Si vous souhaitez exercer ces droits ou pour toute demande relative à la protection des données, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données de la DGIM à l'adresse indiquée au début de cette notice.

8. Réclamation auprès de la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD)

Si, après nous avoir contactés, vous estimez que le traitement de vos données effectué par la DGIM constitue une violation du règlement (UE) 2016/679 ou que vos droits prévus par ledit règlement ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle en matière de protection des données, à savoir au Luxembourg la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) (<https://cnpd.public.lu> ; 15, Boulevard du Jazz, L-4370 Belvaux ; Tél. : (+352) 26 10 60-1).